



SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T - S I G

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2018

Nombre de délégués	: 6	
- en fonction	: 6	
- présents	: 3	Procurations : 0.
- absents	: 3	
- dont excusés	: 2	

Délibération 1 : Avis sur la compatibilité du PLU arrêté de Rémelfing

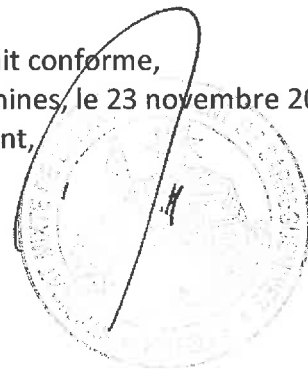
Vu le SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines, approuvé le 23 janvier 2014,
Vu la délibération du 6 mars 2017 donnant délégation au bureau syndical pour tout avis sollicité dans le cadre de la compatibilité avec le SCOTAS,
Considérant le dossier de PLU arrêté le 11 juillet 2018, reçu le 24 août 2018 par le Syndicat Mixte du SCoT pour consultation,
Vu le rapport au bureau présentant l'analyse du projet de PLU de la commune de Rémelfing,

Le bureau syndical,
décide, à l'unanimité,

- que le PLU de Rémelfing ne présente pas de point d'incompatibilité majeur avec les objectifs du SCOTAS et émet un avis favorable en conséquence.
- que le Président est autorisé à communiquer cet avis à la commune de Rémelfing.

La présente délibération est certifiée exécutoire,
Fait et délibéré à Sarreguemines, le 19 novembre 2018
Publié-notifié le 23 novembre 2018

Pour extrait conforme,
Sarreguemines, le 23 novembre 2018
Le Président,



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREGUEMINES. le

23 NOV. 2018

